

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Déclaration Préalable au CTU Plénier du 25 juin 2020

Monsieur le Président,

Vous avez refusé d'accéder à notre demande d'inscrire à l'ordre du jour de ce CTU plénier un point sur les modalités de mise en œuvre et de répartition de la prime dite « COVID ». Si l'exercice est rendu contraint tant par la rédaction du décret que par le calendrier de mise en œuvre, il nous paraissait important de pouvoir échanger sur ce sujet au sein de cette instance, afin de porter certains amendements et de mieux comprendre le dispositif que vous mettez en place. Un délai supplémentaire de quelques jours permettrait de rendre acceptable autant que faire se peut, un dispositif, qui risque fort, à défaut, de faire l'objet d'un rejet massif de la part des personnels, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour l'établissement.

En tout état de cause, nous réaffirmons notre exigence qu'une concertation puisse être engagée au plan local (DT ou siège), dans un format approprié, (par exemple CTUP), afin à minima d'échanger sur la déclinaison des critères nationaux et sur des tableaux anonymés de bénéficiaires. Nous précisons à ce propos que la simple présentation à posteriori, d'un bilan statistique traduirait une conception très minimaliste du dialogue social, et ne répondrait bien évidemment pas à notre exigence.

Nous demandons également qu'un bilan détaillé par DT soit présenté en CTU, permettant de faire apparaître pour chaque grande catégorie (personnel de terrain ou tertiaire en télétravail) le nombre de bénéficiaires en fonction de chaque niveau de prime (taux réduit, moyen ou plafond).

Concernant les points de l'ordre du jour, nous prenons acte du bilan 2019 de la formation à VNF et saluons à cette occasion la qualité du travail réalisé par vos équipes. Si les chiffres présentés font apparaître un niveau relativement élevé de la formation à VNF, nous ne pouvons que déplorer que ces indicateurs soient en baisse pour 2019, conséquence des réductions d'effectifs et des surcharges de travail qui en découlent. Par ailleurs, certaines données, notamment le taux d'accès à la formation, font l'objet d'une présentation genrée. L'écart de 6% existant sur ce critère entre les femmes et les hommes devra être analysé dans le cadre du suivi de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en février dernier, afin que des mesures correctives puissent être mises en œuvre.

Enfin, concernant le Plan de développement des compétences 2020, que vous nous présentez ce jour, nous prenons acte qu'il a fait l'objet d'adaptations pour tenir compte de la crise sanitaire. Nous observons à ce propos,

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr

que si cette dernière semble marquer le pas en ce moment, un rebond à l'automne n'est pas à exclure. Nous regrettons en conséquence que certains sujets propres aux impacts de cette crise sur l'activité professionnelle ne soient pas spécifiquement abordés dans ce document.

En particulier, le management en « distanciel » a pu s'avérer délicat tant pour l'encadrant que pour l'encadré. Par ailleurs l'organisation du travail des personnels en mode COVID (qu'ils soient tertiaires ou de terrain) en prenant en compte les gestes de barrières justifierait de la mise en place d'actions spécifiques.

Enfin, la période récente a non seulement mis en évidence la fracture numérique qui existe entre les personnels, mais elle l'a considérablement amplifié, et il conviendra que soient identifiés les agents concernés afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement approprié.

Les élus **Force Ouvrière** au CTU Public

